



Octobre 2024 – Extrait des décisions du Conseil municipal

Décisions de l'exécutif susceptibles de vous intéresser, étant précisé que seule la notification officielle fait foi :

- Lors de la séance du 16 octobre 2024, le Conseil municipal a approuvé :
 - le budget de fonctionnement 2025.
 - le budget d'investissement 2025.
 - la planification financière 2025-2028.
- Lors de la séance du 16 octobre 2024, le Conseil municipal a, dans le cadre de l'élection au Conseil municipal, procédé au contrôle des incompatibilités et confirme que les candidats élus au Conseil municipal pour la législature 2025-2028 ne présentent pas d'incompatibilité.
- Lors de la séance du 16 octobre 2024, le Conseil municipal a :
 - procédé à l'épuration des listes pour l'élection à la fonction de Président de Commune.
 - déclaré M. Xavier Lavanchy élu tacitement à la fonction de Président de Commune.
- Lors de la séance du 16 octobre 2024, le Conseil municipal a :
 - procédé à l'épuration des listes pour l'élection à la fonction de vice-Président de Commune.
 - déclaré Mme Evelyne Saillen élue tacitement à la fonction de vice-Présidente de Commune.
- Lors de la séance du 16 octobre 2024, le Conseil municipal a décidé de nommer la salle de réunions du 1er étage de la Maison de Commune, la salle Lily Rey-Bellet.
- Lors de la séance du 16 octobre 2024, le Conseil municipal a décidé :
 - de résilier le bail à loyer de la Grotte-aux-Fées pour le 30 avril 2025.
 - de proposer un bail à durée déterminée d'un an, pour la saison touristique 2025, à la société O. & S. Crittin-Reynard sàrl.
- Lors de la séance du 16 octobre 2024, le Conseil municipal a adjugé le mandat d'honoraires pour la coordination et surveillance des travaux préparatoires de la zone sportive du Scex au bureau SEBDT Sàrl.
- Lors de la séance du 16 octobre 2024, le Conseil municipal a décidé que les commerces aigaunois sont autorisés à ouvrir le dimanche 1er décembre 2024 de 10h00 à 17h00 dans le cadre du Marché de Noël.
- Lors de la séance du 16 octobre 2024, le Conseil municipal a approuvé la nouvelle directive sur les règlements de frais.
- Lors de la séance du 16 octobre 2024, le Conseil municipal a approuvé les nouveaux statuts de la Fondation du Théâtre du Martolet.

- Lors de la séance du 16 octobre 2024, le Conseil municipal a approuvé l'acte constitutif d'un droit de superficie sur la parcelle 2133, en faveur de l'Association Groupe Scout de Saint-Maurice.
- Lors de la séance du 16 octobre 2024, le Conseil municipal a approuvé plusieurs demandes liées à l'organisation de manifestations sur le territoire communal.

Etabli et publié le 29 octobre 2024.